

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 46 (1920)
Heft: 3

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BIBLIOGRAPHIE

Staedtebau. Das Formproblem der Stadt in Vergangenheit und Zukunft von Paul Wolf, Stadtbaurat und Senator in Hannover. — Verlag Klinkhardt und Diermann, Leipzig. — Preis : 20 Mark.

Ce nouveau traité d'urbanisme présente cette originalité essentielle qu'il a été écrit après la guerre en vue de répondre aux besoins créés par le nouvel état de choses. Bien qu'il renferme, comme il convient, un aperçu historique du développement des villes, il cherche avant tout à établir les bases sur lesquelles doivent être organisées les villes actuelles et à montrer le parti que l'art peut tirer de toutes les ressources fournies par notre temps. L'urbanisme moderne ne peut être un simple jeu de l'imagination, c'est au contraire la synthèse d'éléments très divers auxquels l'art cherche à donner une forme plastique. L'un des chapitres les plus intéressants du *Staedtebau* de M. Paul Wolf est celui où l'auteur énumère les facteurs qui déterminent la forme de la ville d'aujourd'hui : la topographie, le régime économique et social, les possibilités techniques, l'hygiène. De tous ces facteurs, celui qui a joué et joue encore le rôle le plus important est peut-être la valeur du terrain à bâtir. La spéculation a amené une hausse des prix qui a déterminé à son tour la forme de l'habitation. A moins de recourir à des procédés révolutionnaires, il n'est plus possible aujourd'hui de modifier les situations acquises, mais l'on peut, par une sage politique foncière, par une réglementation appropriée et par l'étude raisonnée des plans d'extension, empêcher la spéculation de s'emparer des terrains sur lesquels s'étendra la ville future.

Aujourd'hui plus que jamais il convient d'éviter les dépenses inutiles, mais il y a lieu en même temps d'améliorer les conditions dans lesquelles s'établissent les petits logements. Ce résultat ne peut être obtenu qu'en coordonnant dans les administrations urbaines, sous une direction unique, les études concernant le plan d'extension, la réglementation des maisons d'habitation, la canalisation, la construction des rues et les moyens de communication. L'auteur qui est à la tête d'un office municipal à Hanovre (*Städtisches Siedlungsamt*), explique l'organisation de ce service qui paraît devoir répondre à l'heure actuelle à un véritable besoin.

Nous ne pouvons résumer ici tout le chapitre qui expose les données du problème de l'urbanisme, mais nous tenons à bien insister sur le soin qu'a mis l'auteur à rassembler tous les éléments dont l'urbaniste doit prendre connaissance avant de chercher à réaliser son œuvre sous une forme plastique.

Les exigences de la vie moderne donneront nécessairement à la ville de demain une forme qui sera très différente de celle de la cité d'autrefois ou même d'avant-guerre. Le

principe de décentralisation remplacera la tendance à la centralisation des habitations sur un petit espace. Les quartiers de résidence seront de plus en plus distincts de ceux qui seront consacrés au travail. La petite habitation sera la cellule initiale de la ville. Dans les derniers chapitres de son ouvrage, Paul Wolf dégage à la lumière de ces observations générales les principes à suivre dans la création des rues, des places et des espaces libres, dans l'aménagement des quartiers d'affaires, de résidence, d'industrie, ainsi que des cimetières.

Bien qu'écrit par un Allemand pour des Allemands qui veulent reconstruire un Etat nouveau sur les ruines de l'Empire vaincu, ce traité mérite de prendre place dans la bibliothèque de tous ceux qui s'intéressent à la renaissance de l'urbanisme. A l'aide de nombreuses illustrations, il résume de façon très claire les travaux publiés sur ce sujet au cours de ces dernières années et nous fait bénéficier de l'expérience personnelle d'un praticien qui connaît les difficultés du métier.

CAM. MARTIN.

CARNET DES CONCOURS

Concours de la Société de Banques suisses.

Contrairement à tous les usages, nous apprenons que les concurrents dont les projets n'ont pas été primés et qui les ont fait retirer *sitôt après la clôture de l'exposition*, ont constaté que l'enveloppe contenant leur nom était ouverte. Dans le programme du concours, il est dit à l'article 7 : « Les projets non primés devront être retirés dans le délai de 10 jours après la clôture de l'exposition ; passé ce délai, ils seront retournés par la banque à l'adresse que leurs auteurs auront donnée dans une enveloppe spéciale. » Qu'après ce délai de 10 jours, la banque ait ouvert les enveloppes de ceux des concurrents qui, n'ayant pas fait retirer leur projet, avaient donné leur adresse pour la réexpédition de celui-ci, il n'y a rien à dire à cela ; mais qu'un ou deux jours après la clôture de l'exposition, les enveloppes contenant le nom des concurrents aient été ouvertes nous paraît une infraction extrêmement grave aux usages des concours.

Ville de La Chaux-de-Fonds.

Concours d'idées pour la construction d'une grande salle et maison du peuple.

Sur 182 demandes de participation à ce concours, 84 projets ont été remis en temps utile pour être soumis à l'appréciation du jury qui se réunira le 10 février.

L'exposition des plans est fixée du 14 février au 1^{er} mars y compris. Un avis ultérieur donnera les résultats du jugement et les heures d'ouverture de l'exposition.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Comité centr. S.I.A.	Fondation Geiser	31 mai 1920	Fr. 1000	Membres de la Société suisse des I. et A.
Berne	Gymnase	—	—	Architectes de la ville de Berne.
Saint-Gall	Bâtiments administratifs	1 ^{er} mars 1920	20 000 et 5000 pour achats	Architectes saint-gallois.
Genève	Bâtiments universitaires	—	—	Architectes genevois établis dans le canton ou hors du canton.
Genève (Saconnex)	Bâtiments communaux	—	—	Architectes genevois établis dans le canton.
Zurich	Banque Populaire Suisse	31 mars 1920	35 000 Achat : 2000 par projet	Architectes suisses établis dans le canton de Zurich avant le 1 ^{er} janvier 1919.
Berne	Plan d'alignement et de construction	31 mars 1920	15 000 et 1500 par projet acheté	Architectes bernois ou établis à Berne avant le 1 ^{er} janv. 1919.
Payerne	Banque Populaire	20 février 1920	6000	Architectes vaudois ou suisses établis dans le canton dep. 5 ans